

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

---

Séance du 30 mai 2008  
(convocation du 19 mai 2008)

Aujourd'hui Vendredi Trente Mai Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge (jusqu'à 10 h 10)  
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel (à cpter de 09 h 55)  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (à cpter de 10 h 30)  
M. SEUROT Bernard à M. LABARDIN Michel (à cpter de 10 h 30)  
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel  
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard (à cpter de 11 h 00)  
M. DAVID Yohan à Mme. LAURENT Wanda  
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à Mme. TOUTON Elisabeth  
M. DUCASSOU Dominique à Mme. WALRYCK Anne  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques  
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle  
M. LOTHAIRE Pierre à M. DAVID Jean-Louis  
M. MILLET Thierry à M. SOUBIRAN Claude  
M. MOULINIER Maxime à M. GUILLEMOTEAU Patrick  
Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël (à cpter de 10 h 30)  
M. PALAU Jean Charles à Mme. PIAZZA Arielle  
M. REIFFERS Josy à M. RAYNAL Franck (à cpter de 10 h 30)

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Bègles Latresne - Pont Bacalan Bastide - Aménagements hydrauliques compensatoires. Appels d'offres - Autorisations**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le principe de ces aménagements hydrauliques a été approuvé par délibération n°2007/0645 du 21/09/07 relative à la déclaration de projet par laquelle la Communauté s'est prononcée sur l'intérêt général du projet du pont Bacalan-Bastide.

La délibération a confirmé les décisions de faire l'ouvrage et de mettre en œuvre les mesures de réduction des impacts notamment sur le plan hydraulique dans le respect du plan de prévention du risque d'inondation (P.P.R.I.).

L'arrêté préfectoral en date du 17 janvier 2008, pris après l'enquête publique du dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, prescrit la réalisation de ces aménagements hydrauliques en compensation de l'incidence du pont Bacalan Bastide sur les niveaux du fleuve lors d'évènements de crues exceptionnelles.

Cette incidence très faible du fait de la présence des piles du pont dans le fleuve se traduit par une augmentation du niveau du lit majeur d'ordre centimétrique dans sa partie amont.

Elle peut être compensée par l'amélioration du ressuyage des réseaux d'assainissement entre deux pleines mers. Ainsi, ont été étudiées :

- la mise en œuvre d'une unité de pompage mobile, à proximité de l'Estey du Lugan sur la commune de Bègles, s'évacuant sur la station de pompage existante du Tartifume
- la mise en place d'un collecteur d'évacuation de diamètre 800 mm, sur un secteur impacté par les débordements chemin du Bord de l'eau à Latresne.

Pour ce faire les services ont élaboré les documents de la consultation sous forme de deux appels d'offres ouverts à bordereau de prix unitaires (travaux de canalisation) et à prix global et forfaitaire (fourniture d'une unité mobile de pompage), en application notamment des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Les travaux sur la commune de Latresne, dont le délai d'exécution est fixé à 3 mois sont estimés à 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC et la fourniture de l'unité de pompage mobile à 46 000 € HT soit 55 016 € TTC. Ces dépenses seront imputées sur l'opération du pont Bacalan-Bastide dans le cadre du budget de l'exercice considéré, au Chapitre 23 Article 2315 Fonction 8220 – CRB O400 – Programme VD18.

En application des dispositions des articles L2121.12 et L2121.13 du C.G.C.T., les documents de la consultation sont tenus à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir les consulter à la direction Centrale des achats et marchés (13<sup>ème</sup> étage).

Ainsi nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner les documents de la consultation et autoriser Monsieur le Président :

- à lancer les mises en concurrence sous forme d'appels d'offres ouvert, en application, notamment, des articles 33 alinéa 3, et 57 à 59 du code des Marchés Publics.

- à signer les marchés à intervenir avec les opérateurs économiques qui auront émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse aux appels d'offres ouverts, et en cas d'insuccès de ces appels d'offres, à procéder à la recherche d'opérateurs économiques soit par voie de nouveaux appels d'offres sur la base de dossiers éventuellement adaptés au contexte de la concurrence, ou modifiés, en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics, soit par marchés négociés conformément aux dispositions de l'article 35-I.1<sup>er</sup> alinéa du dit code.

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 mai 2008,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
18 JUIN 2008**

**PUBLIÉ LE : 18 JUIN 2008**

M. ALAIN DAVID